



MAIRIE
DE
REMOULINS

30210

BP 50

Secrétariat Général de la Mairie :

Tél : 04 66 37 61 93

Messagerie : mairie@remoulins.fr

A Remoulins, le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se réunira le :

Vendredi 02 octobre 2020 à 19h00

en mairie, salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Avis sur le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes
- 2° Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Gard pour des prestations de conseils en organisation
- 3° Fixation du tarif des droits de place pour les marchés nocturne, Noël, brocante...
- 4° Décision modificative
- 5° Désignations à la CLECT
- 6° Désignations à la CIDD
- 7° Signature d'une convention avec la communauté de communes du Pont du Gard pour la mise à disposition d'un créneau d'entraînement des agents de la police intercommunale au DOJO de la maison des associations.
- 8° Avis enquête publique portant sur l'expropriation des biens exposés au risque naturel majeur d'inondation
- 9° Désignation d'une personne qualifiée au CA EPPC Pont Du Gard
- 10° Vente d'une parcelle communale à l'Arnède

Divers :

- Présentation de l'organisation des commissions
- Organisation des cérémonies de mariage
- Donation du terrain des conjoints CAYUELA
- SMGG : chantier Pierre sèche
- Contrôle des points d'eau incendie
- DIA
- PCS : bilan de la crue du 19 septembre

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévue à l'article L.3131-12 du code de la santé publique dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre de personnes autorisées à assister à cette réunion sera limité. Le nombre de personnes présentes dans le public sera, en effet, conditionné par le respect d'une distanciation physique de 4m2 autour de chacune de ces personnes. Au-delà, les personnes du public ne seront pas autorisées à entrer.

Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



MAIRIE
DE
REMOULINS

30210

BP 50

Secrétariat Général de la Mairie :

Tél : 04 66 37 61 93

Messagerie : mairie@remoulins.fr

A Remoulins, le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se réunira le :

Vendredi 02 octobre 2020 à 19h00

en mairie, salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Avis sur le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes
- 2° Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Gard pour des prestations de conseils en organisation
- 3° Fixation du tarif des droits de place pour les marchés nocturne, Noël, brocante...
- 4° Décision modificative
- 5° Désignations à la CLECT
- 6° Désignations à la CIDD
- 7° Signature d'une convention avec la communauté de communes du Pont du Gard pour la mise à disposition d'un créneau d'entraînement des agents de la police intercommunale au DOJO de la maison des associations.
- 8° Avis enquête publique portant sur l'expropriation des biens exposés au risque naturel majeur d'inondation
- 9° Désignation d'une personne qualifiée au CA EPPC Pont Du Gard
- 10° Vente d'une parcelle communale à l'Arnède

Divers :

- Présentation de l'organisation des commissions
- Organisation des cérémonies de mariage
- Donation du terrain des conjoints CAYUELA
- SMGG : chantier Pierre sèche
- Contrôle des points d'eau incendie
- DIA
- PCS : bilan de la crue du 19 septembre

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévue à l'article L.3131-12 du code de la santé publique dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre de personnes autorisées à assister à cette réunion sera limité. Le nombre de personnes présentes dans le public sera, en effet, conditionné par le respect d'une distanciation physique de 4m2 autour de chacune de ces personnes. Au-delà, les personnes du public ne seront pas autorisées à entrer.

Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



MAIRIE
DE
REMOULINS

30210

BP 50

Secrétariat Général de la Mairie :

Tél : 04 66 37 61 93

Messagerie : mairie@remoulins.fr

A Remoulins, le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se réunira le :

Vendredi 02 octobre 2020 à 19h00

en mairie, salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Avis sur le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes
- 2° Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Gard pour des prestations de conseils en organisation
- 3° Fixation du tarif des droits de place pour les marchés nocturne, Noël, brocante...
- 4° Décision modificative
- 5° Désignations à la CLECT
- 6° Désignations à la CIDD
- 7° Signature d'une convention avec la communauté de communes du Pont du Gard pour la mise à disposition d'un créneau d'entraînement des agents de la police intercommunale au DOJO de la maison des associations.
- 8° Avis enquête publique portant sur l'expropriation des biens exposés au risque naturel majeur d'inondation
- 9° Désignation d'une personne qualifiée au CA EPPC Pont Du Gard
- 10° Vente d'une parcelle communale à l'Arnède

Divers :

- Présentation de l'organisation des commissions
- Organisation des cérémonies de mariage
- Donation du terrain des conjoints CAYUELA
- SMGG : chantier Pierre sèche
- Contrôle des points d'eau incendie
- DIA
- PCS : bilan de la crue du 19 septembre

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévue à l'article L.3131-12 du code de la santé publique dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre de personnes autorisées à assister à cette réunion sera limité. Le nombre de personnes présentes dans le public sera, en effet, conditionné par le respect d'une distanciation physique de 4m2 autour de chacune de ces personnes. Au-delà, les personnes du public ne seront pas autorisées à entrer.

Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



MAIRIE
DE
REMOULINS

30210

BP 50

Secrétariat Général de la Mairie :

Tél : 04 66 37 61 93

Messagerie : mairie@remoulins.fr

A Remoulins, le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se réunira le :

Vendredi 02 octobre 2020 à 19h00

en mairie, salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Avis sur le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes
- 2° Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Gard pour des prestations de conseils en organisation
- 3° Fixation du tarif des droits de place pour les marchés nocturne, Noël, brocante...
- 4° Décision modificative
- 5° Désignations à la CLECT
- 6° Désignations à la CIDD
- 7° Signature d'une convention avec la communauté de communes du Pont du Gard pour la mise à disposition d'un créneau d'entraînement des agents de la police intercommunale au DOJO de la maison des associations.
- 8° Avis enquête publique portant sur l'expropriation des biens exposés au risque naturel majeur d'inondation
- 9° Désignation d'une personne qualifiée au CA EPPC Pont Du Gard
- 10° Vente d'une parcelle communale à l'Arnède

Divers :

- Présentation de l'organisation des commissions
- Organisation des cérémonies de mariage
- Donation du terrain des conjoints CAYUELA
- SMGG : chantier Pierre sèche
- Contrôle des points d'eau incendie
- DIA
- PCS : bilan de la crue du 19 septembre

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévue à l'article L.3131-12 du code de la santé publique dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre de personnes autorisées à assister à cette réunion sera limité. Le nombre de personnes présentes dans le public sera, en effet, conditionné par le respect d'une distanciation physique de 4m2 autour de chacune de ces personnes. Au-delà, les personnes du public ne seront pas autorisées à entrer.

Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



MAIRIE
DE
REMOULINS

30210

BP 50

Secrétariat Général de la Mairie :

Tél : 04 66 37 61 93

Messagerie : mairie@remoulins.fr

A Remoulins, le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se réunira le :

Vendredi 02 octobre 2020 à 19h00

en mairie, salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Avis sur le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes
- 2° Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Gard pour des prestations de conseils en organisation
- 3° Fixation du tarif des droits de place pour les marchés nocturne, Noël, brocante...
- 4° Décision modificative
- 5° Désignations à la CLECT
- 6° Désignations à la CIDD
- 7° Signature d'une convention avec la communauté de communes du Pont du Gard pour la mise à disposition d'un créneau d'entraînement des agents de la police intercommunale au DOJO de la maison des associations.
- 8° Avis enquête publique portant sur l'expropriation des biens exposés au risque naturel majeur d'inondation
- 9° Désignation d'une personne qualifiée au CA EPPC Pont Du Gard
- 10° Vente d'une parcelle communale à l'Arnède

Divers :

- Présentation de l'organisation des commissions
- Organisation des cérémonies de mariage
- Donation du terrain des conjoints CAYUELA
- SMGG : chantier Pierre sèche
- Contrôle des points d'eau incendie
- DIA
- PCS : bilan de la crue du 19 septembre

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévue à l'article L.3131-12 du code de la santé publique dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre de personnes autorisées à assister à cette réunion sera limité. Le nombre de personnes présentes dans le public sera, en effet, conditionné par le respect d'une distanciation physique de 4m2 autour de chacune de ces personnes. Au-delà, les personnes du public ne seront pas autorisées à entrer.

Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



MAIRIE
DE
REMOULINS

30210

BP 50

Secrétariat Général de la Mairie :

Tél : 04 66 37 61 93

Messagerie : mairie@remoulins.fr

A Remoulins, le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se réunira le :

Vendredi 02 octobre 2020 à 19h00

en mairie, salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Avis sur le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes
- 2° Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Gard pour des prestations de conseils en organisation
- 3° Fixation du tarif des droits de place pour les marchés nocturne, Noël, brocante...
- 4° Décision modificative
- 5° Désignations à la CLECT
- 6° Désignations à la CIDD
- 7° Signature d'une convention avec la communauté de communes du Pont du Gard pour la mise à disposition d'un créneau d'entraînement des agents de la police intercommunale au DOJO de la maison des associations.
- 8° Avis enquête publique portant sur l'expropriation des biens exposés au risque naturel majeur d'inondation
- 9° Désignation d'une personne qualifiée au CA EPPC Pont Du Gard
- 10° Vente d'une parcelle communale à l'Arnède

Divers :

- Présentation de l'organisation des commissions
- Organisation des cérémonies de mariage
- Donation du terrain des conjoints CAYUELA
- SMGG : chantier Pierre sèche
- Contrôle des points d'eau incendie
- DIA
- PCS : bilan de la crue du 19 septembre

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévue à l'article L.3131-12 du code de la santé publique dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre de personnes autorisées à assister à cette réunion sera limité. Le nombre de personnes présentes dans le public sera, en effet, conditionné par le respect d'une distanciation physique de 4m2 autour de chacune de ces personnes. Au-delà, les personnes du public ne seront pas autorisées à entrer.

Le Maire,
Nicolas CARTAILLER